RÉSERVE DE L'AFGHANISTAN CONCERNANT LA RÉSOLUTION A38-18 DE L'ASSEMBLÉE : EXPOSÉ RÉCAPITULATIF DE LA POLITIQUE PERMANENTE ET DES PRATIQUES DE L'OACI DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT — CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Extrait de la déclaration prononcée pendant la sixième séance plénière le 4 octobre 2013

« J'émets une réserve sur le point 16, paragraphe b), qui est expliquée par la Délégation de Singapour. »

— FIN —